

# Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 25 janvier 2024 à 14 h

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, rez-de-chaussée, le jeudi 25 janvier 2024, à 14 h 00.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

#### ORDRE DU JOUR

## 10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs</u>

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 janvier 2024.

10.03 Questions

CA <u>Direction des services administratifs</u>

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

### CA <u>Direction des services administratifs</u>

Période de questions des membres du conseil.

## 40 - Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA <u>Direction des services administratifs</u> - 1248863002

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement* (2024-02) *modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024* (2023-12), afin de clarifier certaines dispositions touchant l'émission des vignettes annuelles.

## 70 - Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA <u>Direction des services administratifs</u>

Levée de la séance.

\_\_\_\_\_

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6 Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

\_\_\_\_\_

Simon PROVOST-GOUPIL Secrétaire d'arrondissement Montréal, le mardi 23 janvier 2024



## Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CA: 40.01

2024/01/25 14:00



Dossier # : 1248863002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services

administratifs, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Adoption du Règlement (2024-02) modifiant le Règlement sur les

tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice

financier 2024 (2023-12).

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance; ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs; il est recommandé:

D'adopter le Règlement (2024-02) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024 (2023-12)

Signé par	Brigitte GRANDMAISONLe 2024-01-23 08: 22
Signataire :	Brigitte GRANDMAISON
	directeur(-trice) Le Plateau-Mont-Royal, Bureau du directeur d'arrondissement



## Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier # :1248863002

Unité administrative

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services responsable:

administratifs, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Adoption du Règlement (2024-02) modifiant le Règlement sur les Objet:

tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice

financier 2024 (2023-12).

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Suite à la modification de la tarification des vignettes de stationnement sur rue réservées aux résidants en fonction de la masse des véhicules, de nouvelles catégories de tarifs pour les véhicules dotés d'une plaque verte sont introduites afin de mieux refléter la taille et le volume réel des véhicules électriques dont la masse est gonflée par le poids de la batterie. Étant donné que la masse et la couleur de la plaque sont les deux informations objectives et officielles que fourni la SAAQ et qui permet d'établir les bases de cette tarification, les catégories de poids sont donc revues à la hausse pour les véhicules dotés d'une plaque verte afin de compenser leur poids plus élevé.

La Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social, souhaite également procéder à une modification de l'article 77 pour corriger l'omission du tarif d'un demi-jardinet.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 25 0309 - 1238863013- Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024 (2023-12)

#### DESCRIPTION

Les propositions de ce projet de règlement se déclinent comme suit :

- 1. L'article 52 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal -Exercice financier 2024 (2023-12) est modifié par le remplacement des paragraphes 1°, 2° et 30, par les suivants :
  - « 1º Vignette délivrée du 1er janvier au 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année pour un véhicule dont la masse nette est de:
    - a) Pour une plaque bleue
      - · 1 249 kg ou moins 210,00 \$
      - · 1 250 kg à 1 424 kg 260,00 \$
      - · 1 425 kg à 1 599 kg 310,00 \$
      - · 1 600 kg à 1 799 kg 360,00 \$
      - · 1 800kg et plus 420,00 \$

- b) Pour une plaque verte
  - · 1 699 kg ou moins 210,00 \$
  - · 1 700 kg à 1 874 kg 260,00 \$
  - · 1 875 kg à 2 049 kg 310,00 \$
  - · 2 050 kg à 2 499 kg 360,00 \$
  - · 2 500 kg et plus 420,00 \$
- 2º Vignette délivrée du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année pour un véhicule dont la masse nette est de:
- a) Pour une plaque bleue
  - 1 249 kg ou moins 105,00 \$
  - · 1 250 kg à 1 424 kg 130,00 \$
  - · 1 425 kg à 1 599 kg 155,00 \$
  - · 1 600 kg à 1 799 kg 180,00 \$
  - · 1 800kg et plus 210,00 \$
- b) Pour une plaque verte
  - · 1 699 kg ou moins 105,00 \$
  - · 1 700 kg à 1 874 kg 130,00 \$
  - · 1 875 kg à 2 049 kg 155,00 \$
  - · 2 050 kg à 2 499 kg 180,00 \$
  - · 2 500 kg et plus 210,00 \$
- $3^{\rm o}$  Vignette délivrée du  $1^{\rm er}$  juillet au 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre l'année suivante, pour un véhicule dont la masse nette est de:
- a) Pour une plaque bleue
- · 1 249 kg ou moins 210,00 \$
- · 1 250 kg à 1 424 kg 260,00 \$
- · 1 425 kg à 1 599 kg 310,00 \$
- · 1 600 kg à 1 799 kg 360,00 \$
- · 1 800kg et plus 420,00 \$
- b) Pour une plaque verte
- · 1 699 kg ou moins 210,00 \$
- · 1 700 kg à 1 874 kg 260,00 \$
- · 1 875 kg à 2 049 kg 310,00 \$
- · 2 050 kg à 2 499 kg 360,00 \$
- · 2 500 kg et plus 420,00 \$ »
- 2. Ce même Règlement est modifié par le remplacement de l'article 77, par le suivant :
  - **<77**. Pour la location d'un jardinet, par saison, il est perçu:
  - 1º Pour un jardinet complet Résidant de Montréal 23,00\$
  - 2º Pour un demi-jardinet Résidant de Montréal: 11,50\$ »

#### JUSTIFICATION

Il importe de procéder à ces modifications afin de refléter davantage la réalité à la tarification assujettie aux véhicules électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)
N/A
MONTRÉAL 2030
N/A
IMPACT(S) MAJEUR(S)
N/A
IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19
N/A
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
Un avis public sera publié suite à l'entrée en vigueur de ce Règlement. Une stratégie de communications sera également déployée.
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : 25 janvier 2024;
Adoption du Règlement : À une séance ultérieure.
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes  Lecture :

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL Secrétaire d'arrondissement

# **ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-01-22

Simon PROVOST-GOUPIL Secrétaire d'arrondissement

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs